

**AVIS PUBLIC**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2248-2  
ENTRÉE EN VIGUEUR**

AVIS est donné aux personnes intéressées que lors de sa séance ordinaire tenue le 7 avril 2026, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté le règlement numéro 2248-2 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement (2248) afin d'ajouter une rémunération additionnelle annuelle pour le vice-président du comité consultatif d'urbanisme.*

Ce règlement entre en vigueur le 8 avril 2026 et est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire. Il peut également être consulté en tout temps sur le site Internet de la Ville : [montreal.ca/reglements](http://montreal.ca/reglements).

Fait à Montréal, le 8 avril 2026.

**La Secrétaire d'arrondissement par intérim**

**Me Sara Parent St-Laurent**